



## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

**à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 895'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2025 dans la commune du Locle**

---

(Du 27 novembre 2024)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### 1. Contexte et stratégie

Le mandat d'exploitation attribué au service des eaux de Viteos a pour mission de garantir l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la population desservie. De nombreux investissements sont ainsi nécessaires afin d'assurer le maintien de la valeur de ces infrastructures de distribution ou des ouvrages nécessaires à l'approvisionnement, le détournement de conduites ou encore le développement de nouveaux réseaux.

Les investissements présentés dans le présent rapport concernent uniquement **le réseau de distribution d'eau potable** comprenant principalement les conduites maîtresses et les branchements.

Ils se basent déjà sur les conclusions du plan général d'approvisionnement en eau potable (PGA) élaboré conjointement par le bureau Mauler SA et le bureau technique de l'eau de Viteos SA, qui vous sera soumis en début d'année prochaine. Toutefois, la structure du présent rapport conserve sa forme des années précédentes encore cette année, dans l'attente de la validation du PGA.

Tous les autres ouvrages nécessaires à la production (stations de traitement et de pompage) et à la distribution d'eau (réservoirs), faisant partie de l'alimentation générale, sont abordés uniquement du point de vue du maintien de la valeur dans ce rapport. Au vu des montants généralement inférieurs, les demandes d'investissements liées font partie d'autres crédits d'engagements.

Après cette première analyse des besoins de renouvellement des réseaux d'eau, un travail de coordination avec les projets de la ville (assainissements selon PGEE ou réaménagement de chaussées) et les autres services de Viteos a été mené afin de planifier les chantiers 2025 et des années suivantes. Une coordination est également réalisée avec l'OFROU dans le secteur du Col-des-Roches.

Pour les ouvrages de production les investissements sont planifiés selon les besoins de maintenance identifiés par le PGA, afin d'assurer et de garantir le bon fonctionnement des stations.

## 2. Principes du maintien de la valeur

Comme tout élément physique, un réseau d'eau vieillit, autrement dit il perd sa capacité à assurer le service pour lequel il a été conçu avec le temps (distribuer un volume d'eau donné sans perte).

La vitesse à laquelle un réseau vieillit peut être de différentes natures :

- **Dégradation naturelle**, sa durée de vie initiale diminue graduellement dans le temps, son état se dégrade progressivement jusqu'à sa limite d'âge au-delà de laquelle il présente des risques non tolérables vis-à-vis du service demandé ;
- **Dégradation accélérée**, si :
  - Son environnement change (ex. une demande en eau supérieure à sa capacité).
  - Son environnement exerce une action néfaste (ex. un sous-sol générant de la corrosion, des fissures et des fuites).
  - Si la nature des conduites n'est pas adaptée au service demandé (ex. un matériau de conduite trop fragile).

Maintenir la valeur d'un réseau consiste donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre de conserver un service optimal de distribution d'eau à la population.

Pour le réseau de distribution et les branchements, ces mesures sont de deux natures : réparer dans le cadre des activités d'exploitation si l'état le permet encore (ex. réparation de fuites), ou remplacer si l'état de vieillissement le justifie (cadre de programmes d'investissement).

Un programme d'investissement s'établit en évaluant et en planifiant les besoins de remplacement sur le long terme.

Pour chaque année  $n$  d'un programme, les besoins de remplacement de conduites et de branchements sont d'abord évalués sur la base du recensement de leur âge (vieillesse naturelle) en considérant une durée de vie maximale de 80 ans. Toute conduite identifiée comme ayant atteint sa durée de vie à l'année  $n$  est inscrite au plan et la somme des besoins constitue alors le montant annuel à investir pour assurer un maintien minimal de la valeur du réseau.

Dans un second temps, chaque montant annuel peut être corrigé avec des besoins de remplacement motivés par un ou plusieurs des critères suivants :

- La durée de vie d'une conduite n'est pas atteinte à l'année  $n$ , mais son état est suffisamment mauvais (corrosion, fissures, etc.) pour ne plus permettre d'assurer un niveau de service acceptable, ce qui justifie son remplacement (vieillesse accélérée, cas par exemple d'une conduite présentant beaucoup de fuites et dont les réparations seraient inefficaces dans le temps et/ou trop coûteuses).
- La durée de vie n'est pas atteinte, mais la conduite présente une non-conformité par rapport aux bonnes pratiques ou aux directives, pouvant représenter une menace pour assurer le service de distribution (par exemple des branchements mal réalisés par le passé).
- La durée de vie n'est pas atteinte, la conduite est encore jugée bonne (la conduite pourrait encore assurer sa fonction de distribution), mais une évolution attendue de la demande en eau fait qu'elle ne permettrait plus d'assurer cette demande en eau.

Enfin, une analyse globale du plan d'investissement à long terme (PLT) est réalisée selon l'approche suivante :

- Éviter les écarts d'investissement annuel trop forts. Un lissage du plan peut être effectué afin de proposer un montant annuel à investir moyenné sur tout ou partie de la période du plan.
- Si les besoins d'investissement sont moyennés, il y a alors :
  - Un contrôle de sur-qualité (éviter des dépenses qui amèneraient à remplacer trop tôt des conduites n'ayant pas atteint leur durée de vie).
  - Un contrôle de sous-qualité (éviter de remplacer des conduites ou des branchements trop au-delà de leur âge limite).

Idéalement, un programme d'investissement optimal sera celui qui planifie les dépenses de remplacement au bon moment (c'est-à-dire l'année suivant la fin de vie, soit 81 ans).

Néanmoins, comme évoqué ci-avant, dans le cadre d'un budget « contraint » (ou assimilé), l'optimum idéal n'est pas atteignable. Un équilibre doit être recherché en favorisant certains critères aux dépens d'autres.

Pour le réseau de distribution de la Ville, un inventaire technico-économique de la classe d'actifs des réseaux d'eau potable a été réalisé, avec comme objectif de constituer une vision actualisée de l'étendue du patrimoine du réseau d'eau.

Les paramètres et indicateurs présentés dans ce document constituent :

- Des éléments pour comprendre l'âge global du réseau, et pour identifier le linéaire de conduites et branchements qu'il sera nécessaire de remplacer à futur (durée de vie atteinte ou dépassée).
- Des données d'entrée essentielles pour l'élaboration d'une planification à long terme (10 ans) structurée et optimale des besoins en investissements futurs de ce patrimoine.

Suite à ces analyses, nous pouvons ainsi définir les investissements optimaux en fonction des durées de vie atteintes des réseaux, afin d'assurer le maintien de la valeur pour les prochaines décennies.

Sachant que la durée de vie théorique des conduites est planifiée à 80 ans, il faut donc évaluer le taux de renouvellement annuel afin de maintenir la valeur du patrimoine.

### 3. Investissements réseaux

Début 2023, une nouvelle analyse technico-économique des réseaux a été entreprise avec les longueurs mises à jour. Les bases et hypothèses à prendre en compte pour déterminer les investissements nécessaires sont les suivantes :

- Référence de l'inventaire technique au 31 décembre 2023.
- Aucune augmentation notable du prix des prestations de génie civil ou d'appareillage sanitaire n'est à relever entre 2023 et 2024.
- Durée de vie des conduites : 80 ans, quelle que soit la nature de la conduite.
- Planification des investissements sur 10 ans.

#### 3.1. Descriptif du réseau

Évolution des longueurs de conduite par type entre 2021 et 2023 :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Branchements normaux, communs et fontaine	42'186	42'200	41'908
Réseau de distribution et hydrant	51'800	51'956	51'869
Réseau de transport et source	20'976	20'925	20'925
Conduites diverses	829	830	695
<b>Total</b>	<b>115'791</b>	<b>115'911</b>	<b>115'397</b>

Longueurs totales par type de conduites

L'ensemble du réseau d'eau potable représente près de 116 km de conduites y compris les branchements, c'est-à-dire les conduites de raccordement des maisons depuis les conduites de distribution.

Ce sont principalement la distribution et les branchements qui nous intéressent plus particulièrement pour la valorisation, donc près de 94 km. Les autres types de réseaux sont étudiés pour eux-mêmes.

En 2024, nous avons réalisé les chantiers suivants :

- Le Locle, Communal : conduite en fonte ductile DN250 sur une longueur de 320 mètres
- Le Locle rue de la Gare est : conduite en PE 160mm sur une longueur de 322 mètres.
- Les Brenets, Grand'Rue : poursuite des travaux votés en 2023.

Les travaux de détournement des conduites dans le secteur du Col-des-Roches sont repoussés en 2025.

### **3.2. Besoins financiers**

Pour les investissements 2025, nous proposons la même stratégie que les années précédentes, soit, de lisser le pic qui était attendu pour 2030, et les autres investissements sur une période de 10 ans.

<b>Le Locle - Besoins financiers de renouvellement en [MCHF]</b>				
	<b>Conduite de distribution [MCHF]</b>	<b>Conduite de branchement [MCHF]</b>	<b>Total [ml]</b>	<b>Total [MCHF/an]</b>
2023	0.78	0.21	261	<b>0.99</b>
2024	-	-	-	-
2025	-	-	-	-
2026	-	-	-	-
2027	-	-	-	-
2028	-	-	-	-
2029	-	-	-	-
2030	2.07	0.07	93	<b>2.14</b>
2031	0.28	0.09	115	<b>0.37</b>
2032	-	0.01	14	<b>0.01</b>
2033	0.16	0.17	209	<b>0.33</b>
<b>Total des investissements sur 10 ans en MCHF</b>	<b>3.29</b>	<b>0.55</b>	<b>692</b>	<b>3.84</b>

Le tableau ci-dessus prend en compte les investissements depuis 2023, et le montant a été réadapté suite aux investissements réalisés en 2022.

### **3.3. Conduites de distribution (principales)**

Il y aurait plus de 3'200 mètres de conduites maîtresses à remplacer en 2030, ce qui représenterait un investissement de plus de 2 millions.

Basée sur l'âge des conduites à fin 2023, l'évaluation brute des besoins montre que tous les investissements entrepris les dernières années suite à la mise en application du dernier PGA établi en 1990, avec mise à jour partielle en 2004, sont bénéfiques à ce jour.

En termes financiers cela représente Fr. 3'290'000.- à répartir sur 10 ans, soit un **investissement de Fr. 329'000.- par an.**

À cet investissement annuel nécessaire au maintien de la valeur sont rajoutés d'autres chantiers liés à des travaux d'aménagement de surface, ou de réfections d'enrobés planifiés par la Ville. Lorsque d'autres services remplacent leurs conduites, Viteos examine à chaque fois l'opportunité, ou la nécessité de changer la conduite d'eau.

Le montant demandé en 2025 est composé des chantiers suivants, sans les branchements :

- Le Locle – rue de France 1 à 15<sup>1</sup> : Fr. 196'000.-
- Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer<sup>2</sup> : Fr. 191'000.-
- Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11<sup>3</sup> : Fr. 153'000.-
- Le Locle – rue du Temple 1 à 19<sup>4</sup> : Fr. 166'000.-
- Le Locle – bouclage Col-des-Roches – ch. des Eroges<sup>5</sup> : Fr. 189'000.-

**Soit un montant total de Fr. 895'000.-** qui est bien supérieur au minimum à investir car les différents chantiers à entreprendre sont dictés par d'autres services ou en lien avec des travaux communaux d'aménagement de surface, ou encore avec les travaux de la N20.

### **3.4. Branchements**

Tout comme les conduites de distribution, nous proposons de réaliser tous les branchements sur les 10 prochaines années.

- 0.7 % des branchements ayant plus de 80 ans, soit du rattrapage.
- 6.5 % des branchements qui auront plus de 80 ans dans 10 ans.

Le remplacement de ces branchements représente un investissement total de l'ordre Fr. 550'000.- que nous proposons de répartir sur 10 ans, **soit Fr. 55'000.- de travaux par an.**

Comme pour les conduites de distribution, le pic significatif d'assainissement des branchements arrivant à maturité en 2030 est lissé sur les 10 prochaines années.

Le montant pour les travaux nécessaires aux branchements, que ce soit du renouvellement ou de nouveaux branchements, est budgétisé sur un crédit d'engagement du Conseil général limité à une année. Ce dernier crédit comprend également les branchements renouvelés dans le cadre des chantiers ci-dessus, ce qui explique le montant demandé de Fr. 400'000.-. Il ne fait donc pas partie de cette demande de crédit spécifique aux investissements des conduites maîtresses.

---

<sup>1</sup> Annexe 1

<sup>2</sup> Annexe 2

<sup>3</sup> Annexe 3

<sup>4</sup> Annexe 4

<sup>5</sup> Annexe 5

## 4. Ouvrages

Pour les ouvrages de production, soit les stations de pompage, de traitement ou encore les réservoirs, une analyse préliminaire a été réalisée afin de déterminer les investissements nécessaires au bon fonctionnement et garantir leur pérennité.

Une étude globale plus détaillée sera entreprise les prochaines années afin d'affiner les besoins en investissements. Un projet de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) est également en cours de développement chez Viteos pour assurer le maintien de la valeur optimale pour les prochaines décennies.

Les ouvrages sont divisés en plusieurs parties, qui doivent être distinguées en fonction de leurs durées de vie différentes, soit :

- La structure porteuse des ouvrages, constituée des éléments en béton armé, de la maçonnerie, de l'étanchéité et des éléments de second œuvre du bâtiment ;
- L'électromécanique comprenant les différentes pompes, tous les systèmes de traitement, les vannes, les débitmètres et tout autre organe hydraulique ou appareils de mesure de la qualité ;
- Tout le système de télégestion nécessaire au contrôle et commande de l'ensemble des installations d'eau potable, soit le MCRG (Mesure Contrôle Régulation et Gestion).

Tous les investissements pour le maintien de la valeur de ces différentes parties d'ouvrage sont effectués depuis plusieurs années. Ils font l'objet d'autres demandes de crédits d'engagement vu les montants inférieurs (crédits du Conseil communal).

## 5. Chantiers eau prévus en 2025

Dans le cadre de son fonctionnement, Viteos SA a planifié ses investissements pour l'année 2025 en coordination avec les besoins pour l'ensemble des différentes énergies et les projets de la Ville.

En ce qui concerne le chapitre de l'eau, les chantiers prévus en 2025 se basent sur la planification à 10 ans pour le maintien de la valeur, le nouveau PGA à venir, la coordination entre les autres services, et selon les priorités données par la Ville courant 2024.

Les montants devisés ci-dessous comprennent les travaux d'appareillage, soit la fourniture et la pose des conduites de distribution et organes hydrauliques, et également tous les travaux de génie civil nécessaires à la pose des conduites. Les montants sont basés sur une estimation des coûts selon l'expérience de Viteos sur d'autres chantiers similaires, dont la précision est de +/- 25 % à ce stade des études.

Il n'y a pas eu de sondages sur place, ou des investigations supplémentaires qui pourraient révéler des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés, des sous-sols pollués, des fouilles en rocher au lieu de terrain meuble, ou encore des conduites existantes mal posées et ne respectant pas les normes en vigueur. Le risque est pris de ne pas avoir ces "surprises", et ainsi, de limiter les coûts d'études avant travaux et de devoir engager des frais conséquents pour des sondages. Le devis est donc réalisé au mieux des connaissances actuelles, sans avoir pris des marges extraordinaires sur tous les postes.

### **5.1. Le Locle – rue de France 1 à 15**

#### Secteur prévu

Rue de France depuis le carrefour avec la rue Henry-Grandjean, jusqu'au carrefour avec la rue Jehan-Droz, soit du numéro 1 au numéro 15. Ce chantier permet de rejoindre le réseau de chauffage à distance (CAD) construit l'année passée au niveau du carrefour avec la rue Jehan-Droz.

#### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte ductile DN100 datant de 1973, qui a déjà subi de nombreuses fuites.

Elle sera remplacée par une conduite en PE 125 sur une longueur de 180 mètres. Nous allons effectuer le remplacement d'une borne hydrante et la reprise de 9 branchements. Le montant pour le remplacement des branchements ne figure pas dans le présent crédit, mais dans le crédit spécifique déjà mentionné ci-dessus.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec le chauffage à distance (CAD). Le renouvellement du revêtement est également prévu sur ce tronçon par le Canton.

Un crédit de **Fr. 196'000.- HT** (avec main-d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour la mise en conformité et l'assainissement de ce secteur.

### **5.2. Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer**

#### Secteur prévu

Entre la rue de la Jambe-Ducommun et la rue de Gérardmer au travers de la rue Jämes-Pellaton au sud, puis en bordure des immeubles Jämes-Pellaton 6 et Gérardmer 30.

#### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte grise DN150 datant de 1963 et en PE 200 de 1990 de trop faible diamètre.

Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile DN200 sur une longueur de 160 mètres, avec la reprise de 4 branchements. Le montant pour le remplacement des branchements ne figure pas dans le présent crédit, mais dans le crédit spécifique déjà mentionné plus haut.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec le service électrique.

Un crédit de **Fr. 191'000.- HT** (avec main-d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour l'assainissement de ce secteur.

### **5.3. Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11**

#### Secteur prévu

Rue de Beau-Site depuis le carrefour avec la rue Jean-d'Aarberg jusqu'au carrefour avec le chemin de Beau-Séjour, soit du numéro 1 au numéro 11.

#### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte grise DN150 datant de 1967, qui est fragile.

Elle sera remplacée par une conduite en PE 200 sur une longueur de 160 mètres, avec la reprise de 5 branchements et d'une borne hydrante. Le montant pour le remplacement des branchements ne figure pas dans le présent crédit, mais dans le crédit spécifique déjà mentionné plus haut.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec le service du gaz.

Un crédit de **Fr. 153'000.- HT** (avec main-d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour l'assainissement de ce secteur.

### **5.4. Le Locle – rue du Temple 1 à 19**

#### Secteur prévu

Rue du Temple depuis la place du 29 février, jusqu'au numéro 19 de ladite rue.

#### Description des travaux

Remplacement de la conduite en fonte ductile DN100 datant de 1979, sujette à de nombreuses fuites.

Elle sera remplacée par une conduite en PE 125 sur une longueur de 170 mètres. Nous allons effectuer la reprise de 8 branchements. Le montant pour le remplacement des branchements ne figure pas dans le présent crédit, mais dans le crédit spécifique déjà mentionné ci-dessus.

Ces travaux seront réalisés conjointement avec le chauffage à distance (CAD). Le renouvellement du revêtement est également prévu sur ce tronçon par le Canton.

Un crédit de **Fr. 166'000.- HT** (avec main-d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour la mise en conformité et l'assainissement de ce secteur.

### **5.5. Le Locle – bouclage Col-des-Roches – ch. des Eroges**

Dans le cadre du contournement du Locle réalisé par l'Office fédéral des routes (OFROU), la création de la nouvelle N20 dans le secteur du Col-des-Roches a comme conséquence de devoir déplacer les réseaux d'eau potable qui entrent en conflit avec la construction du nouveau tunnel.

L'objectif de ce rapport est de solliciter un crédit d'engagement complétant celui demandé en janvier 2024 pour ce secteur. Les travaux initialement prévus en 2024, se dérouleront en 2025 (au moins partiellement, car dépendant du planning des travaux N20). Une répartition financière entre la Ville et l'OFROU est en cours de discussion. Une convention devra être établie entre les parties pour définir ces modalités.

### Secteur prévu

Le montant faisant l'objet de la présente demande servira à réaliser un bouclage entre la gare du Col-des-Roches et le chemin des Eroges.

### Description des travaux

Suite à l'affinement des simulations hydrauliques réalisées dans le cadre du PGA, il convient de créer un bouclage supplémentaire entre la gare du Col-des-Roches et le chemin des Eroges, afin de garantir un renouvellement optimum de l'eau, ainsi qu'une défense incendie conforme aux prescriptions de l'ECAP.

Ce nouveau bouclage permettra également de mieux alimenter la zone de chantier en eau potable pour les besoins des travaux et notamment ceux du tunnelier.

Il sera constitué d'une conduite en PE 160 sur une longueur de 240 mètres.

Un crédit de **Fr. 189'000.- HT** (avec main-d'œuvre et travaux de génie civil compris) est à solliciter pour ce secteur, hors participation OFROU.

## **6. Synthèse investissements eau 2025**

Les projections d'investissement de **renouvellement des conduites de distribution** montrent un excédent de dépenses par rapport aux besoins identifiés par l'Asset Management. Les montants définis par le PLT pourraient donc être réduits, mais cet excédent est à considérer comme la marge de manœuvre dont on dispose dans le cadre de la planification annuelle concernant les chantiers à conduire. Dans le cas où la plupart des investissements seraient respectés et mis en œuvre ces prochaines années, nous prendrions alors de l'avance sur le programme de rattrapage du renouvellement des conduites de distribution. Le résultat de cette accélération serait alors des investissements plus faibles que ce qu'expriment les besoins de l'AM pour les années suivantes.

Les projections d'investissement de **renouvellement de branchements** sont calquées sur les conduites de distribution mises en évidence par l'Asset Management, et il faudra veiller à ne pas y déroger afin de ne pas accumuler de retard les prochaines années.

Pour les **ouvrages de production**, les investissements futurs seront établis selon l'état et les durées de vie des différentes parties d'ouvrage.

Cet important travail réalisé par l'Asset Management de Viteos sera conforté par le PGA (Plan Général d'Alimentation en eau potable) qui vous sera soumis en début d'année prochaine. Ces investissements sont primordiaux afin d'assurer le maintien de la valeur des réseaux et planifier les investissements au plus juste pour les prochaines décennies. Cette prestation sera reconduite chaque année, et remise à jour en fonction des travaux réalisés l'année précédente, ceci afin d'adapter continuellement les investissements.

## 7. Incidences financières

Pour le service de l'eau, il y aura donc cinq chantiers importants en 2025 pour un montant total d'investissement de Fr. 895'000.-. Cela correspond au budget 2025 de manière globale, même si dans le détail certains chantiers ont un coût supérieur ou inférieur au budget.

Ces travaux seront amortis à un taux moyen de 2 %, calculé sur le détail des travaux en appliquant les taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement moyenne de 50 ans.

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 447'500.-.

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Compte des investissements</i>					
Le Locle – rue de France 1 à 15	196'000				
Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer	191'000				
Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11	153'000				
Le Locle – rue du Temple 1 à 19	166'000				
Le Locle – bouclage Col des Roches – ch. des Eroges	189'000				
<b>Total</b>	<b>895'000</b>				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Le Locle – rue de France 1 à 15 - 2%		3'920	3'920	3'920	3'920
Amortissement Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer - 2%		3'820	3'820	3'820	3'820
Amortissement Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11 - 2%		3'060	3'060	3'060	3'060
Amortissement Le Locle – Le Locle – rue du Temple 1 à 19 - 2%		3'320	3'320	3'320	3'320
Amortissement Le Locle – bouclage Col des Roches – ch. des Eroges - 2%		3'780	3'780	3'780	3'780
Intérêts Le Locle – rue de France 1 à 15 - 2%		1'960	1'960	1'960	1'960
Intérêts Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer - 2%		1'910	1'910	1'910	1'910
Intérêts Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11 - 2%		1'530	1'530	1'530	1'530
Intérêts Le Locle – Le Locle – rue du Temple 1 à 19 - 2%		1'660	1'660	1'660	1'660
Intérêts Le Locle – bouclage Col des Roches – ch. des Eroges - 2%		1'890	1'890	1'890	1'890
Domaine de l'eau - autoporteur (via taxe ou réserve)		-26'850	-26'850	-26'850	-26'850
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Rappelons que ces investissements planifiés n'ont pas d'incidence directe sur le prix de vente de l'eau, mais indirectement à travers les coûts d'amortissement et des intérêts. Il n'y a aucun impact sur les comptes de la ville dès lors que la distribution d'eau est un domaine autoporteur.



## **ARRETE**

concernant un crédit de Fr. 895'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2025 dans la commune du Locle

---

Le Conseil général de la commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'Etat du 26 août 2015,  
Vu le rapport du Conseil communal du 27 novembre 2024,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 895'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2025 dans la commune du Locle

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année 2024.

Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :

100912/50310.00 Fr. 196'000.- Le Locle – rue de France 1 à 15

100913/50310.00 Fr. 191'000.- Le Locle – liaison Jambé-Ducommun – Gérardmer

100914/50310.00 Fr. 153'000.- Le Locle – rue de Beau-Site 1 à 11

100915/50310.00 Fr. 166'000.- Le Locle – rue du Temple 1 à 19

100916/50310.00 Fr. 189'000.- Le Locle – bouclage Col-des-Roches – ch. des Eroges

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.

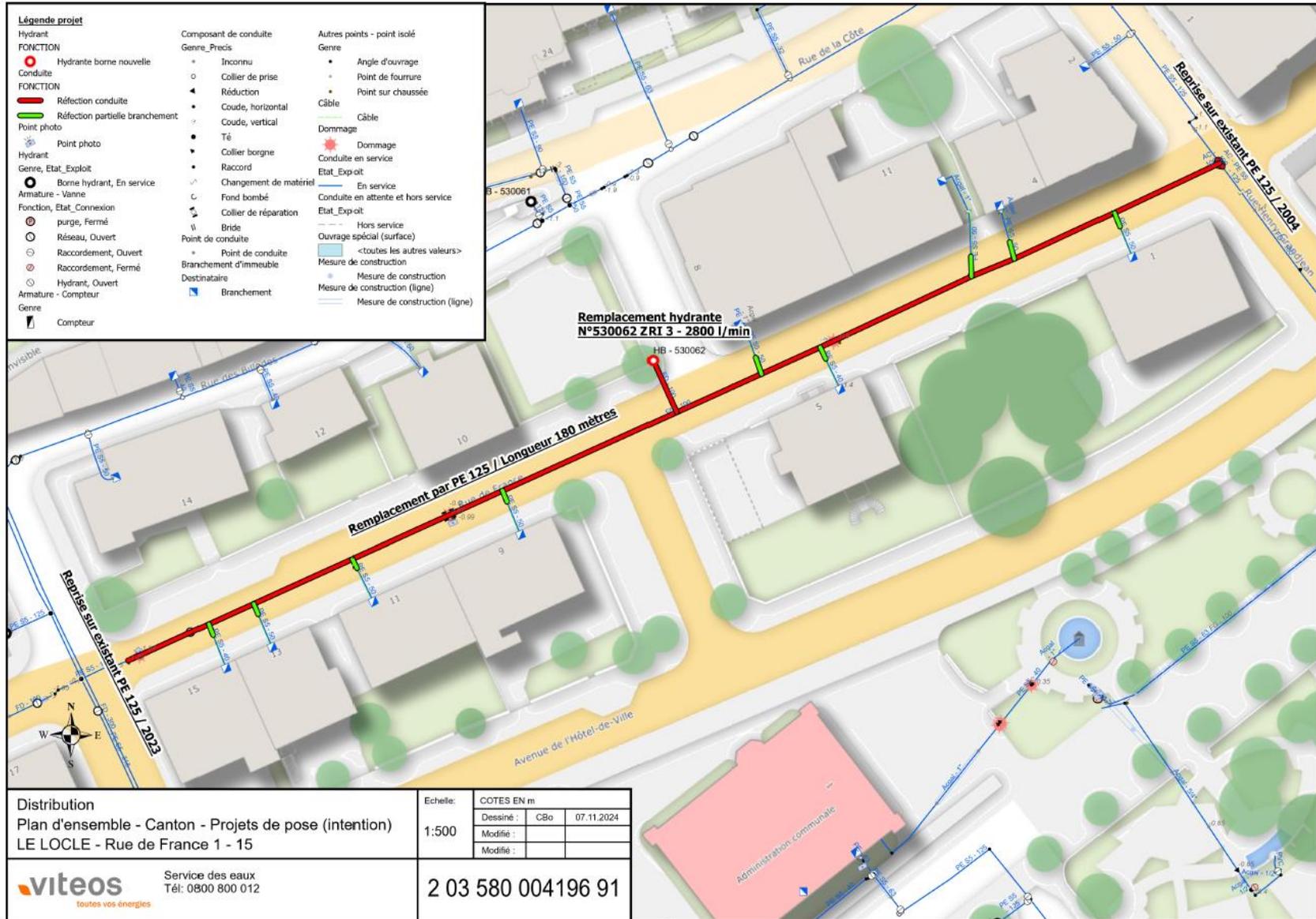
Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

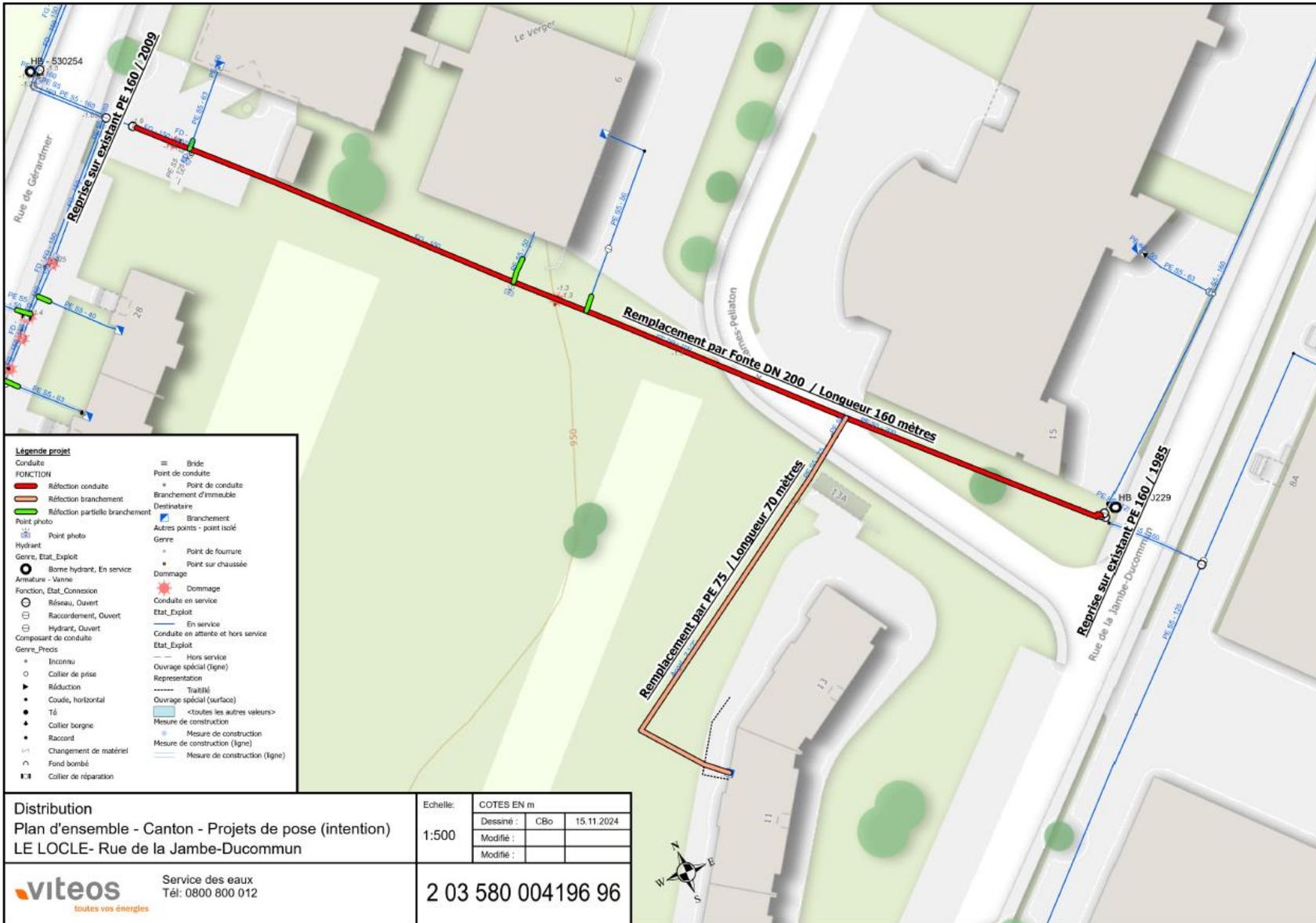
Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
La présidente,                      Le secrétaire,  
J. Eymann                              W. Buirette

# Le Locle – rue de France 1 à 15

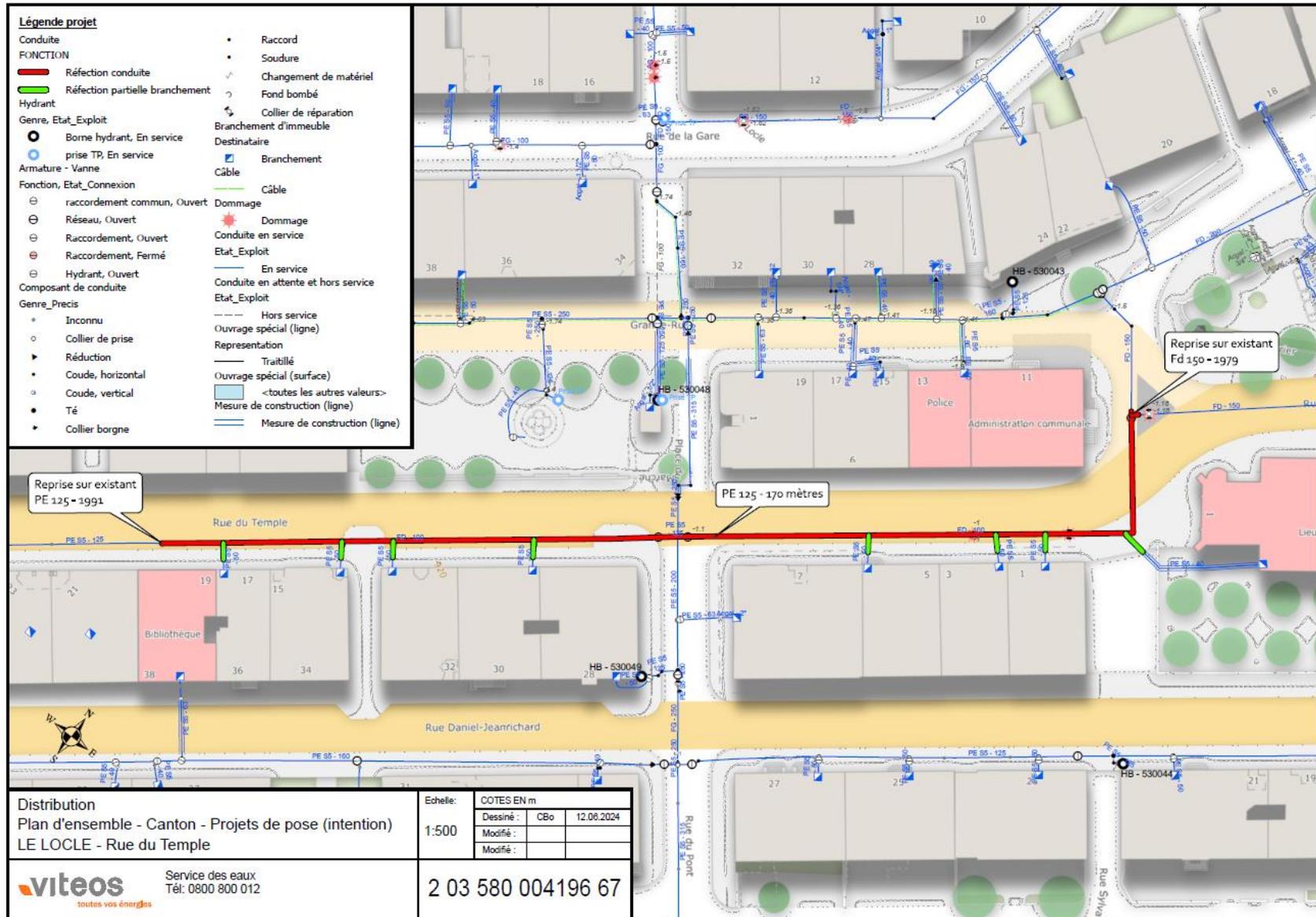


# Le Locle – liaison Jambe-Ducommun – Gérardmer





# Le Locle – rue du Temple 1 à 19



# Le Locle – bouclage Col-des-Roches – ch. des Eroges

